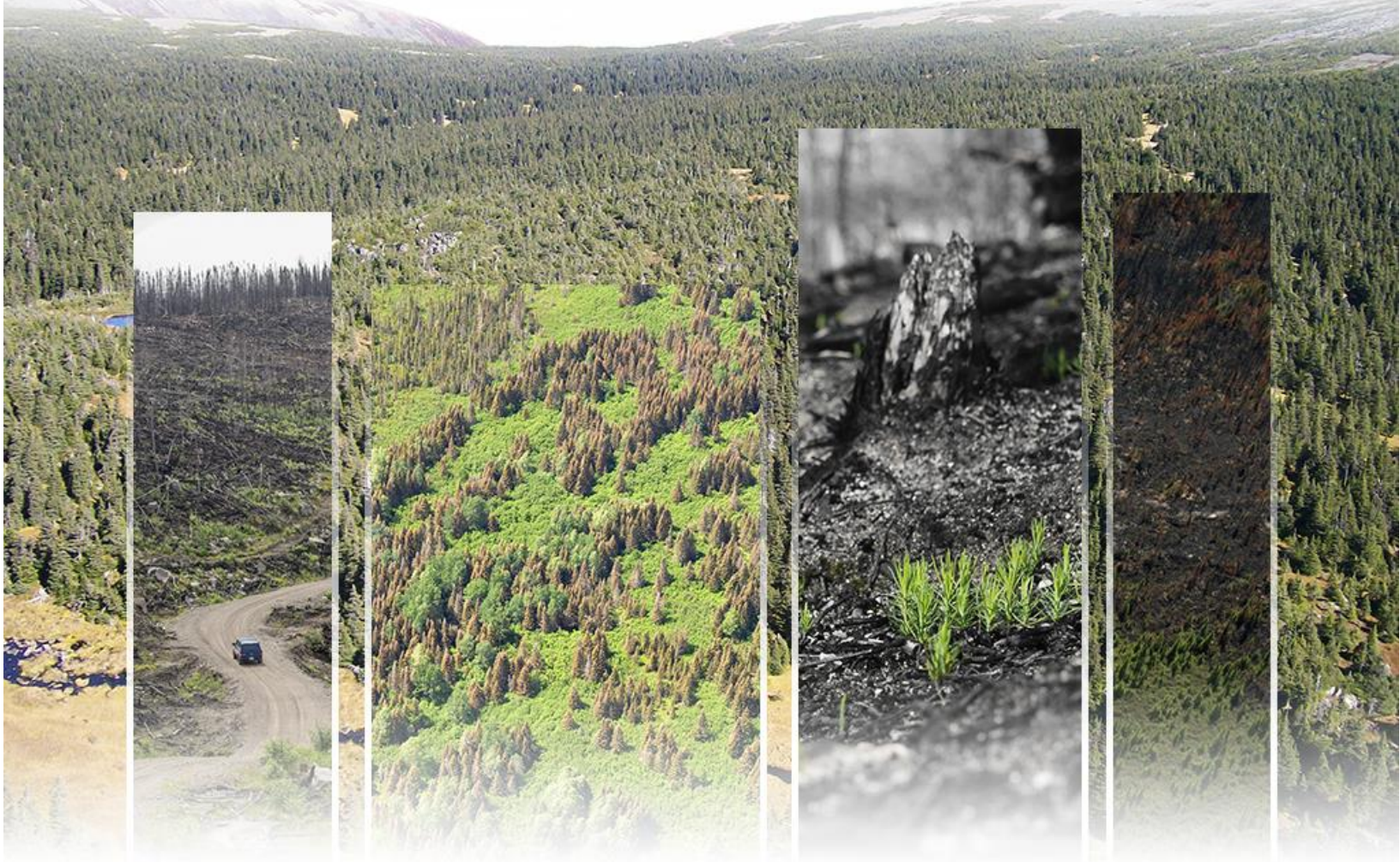


Addenda – Plan d'aménagement spécial pour la récupération des bois touchés par un chablis applicable en 2025-2026

Région du Bas-Saint-Laurent
Unité d'aménagement 011-71

Le 17 janvier 2026

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Photographies de la page couverture :

Fond : Jasmin Michaud

De gauche à droite : Batistin Bour, Alain Thibault, Jean-François Bourdon et Hugo Tremblay

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN : 978-2-555-03121-0 (PDF)

Table des matières

Introduction.....	1
9. Destination des bois à récupérer.....	2
12. Estimation de l'aide financière maximale.....	2
13. Modification du plan	2
Formulaire – <i>Signatures professionnelles et administratives</i>	3

Liste des tableaux

Tableau 7 – Répartition du volume provenant du plan d'aménagement spécial entre les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement.....	2
---	---

Liste des annexes

Annexe 5 – Calcul détaillé de l'aide financière	11
---	----

Introduction

Toutes les modalités, les conditions et les directives ainsi que tous les détails contenus dans le plan spécial restent en vigueur. Seuls le texte et les tableaux modifiés sont inclus dans l'addenda. La numérotation des titres et des sous-titres utilisés fait référence au plan d'aménagement spécial original.

Le présent addenda a pour objectifs :

- l'ajustement de la répartition des volumes provenant du plan d'aménagement spécial (PAS) entre les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement (BGA);
- l'ajustement du détail de l'aide financière présenté à l'annexe 5 pour y inclure les volumes récoltés par un détenteur d'un permis d'intervention pour la récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU).

9. Destination des bois à récupérer

Les volumes à récupérer sont destinés aux usines qui apparaissent dans le tableau 7.

Tableau 7 – Répartition du volume provenant du plan d'aménagement spécial entre les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement

Détenteur de droit	Volume brut (m ³)				
	SEPM ¹	THO ²	PEU ³	FD ⁴	Total
Bois Daaquam inc.	3 700	0	0	0	3 700
Bégin & Bégin inc.	0	0	0	1 000	1 000
Groupe Lebel inc. (Saint-Joseph-de-Kamouraska)	7 900	0	0	0	7 900
Groupe Lebel inc. (Biencourt)	2 100	0	0	0	2 100
Les Bardeaux Lajoie inc.	0	2 000	0	0	2 000
Cascade Canada ULC	0	0	2 000	3 500	5 500
Cascade Canada ULC (biomasse)	0	0	1 000	0	1 000
Groupe Lebel inc. (Dégelis)	24 300	0	0	0	24 300
Groupe NBG inc.	0	0	2 150	0	2 150
Groupe Lebel inc. (Vallée des Lacs)	4 350	0	0	0	4 350
Entreprises Sappi Canada inc.	0	0	0	500	500
Municipalité de Mont-Carmel	700	0	0	0	700
BMMB	17 500	800	3 250	4 350	25 900
Total	60 550	2 800	8 400	9 350	81 100

¹ Sapin, épinettes, pin gris, mélèzes

² Thuya occidental

³ Peupliers

⁴ Feuillus durs

12. Estimation de l'aide financière maximale

L'aide financière maximale estimée pour le PAS de l'unité d'aménagement (UA) 011-71 pour la saison 2025-2026 est évaluée en fonction des volumes admissibles qui seront récoltés.

On prévoit, pour la saison 2025-2026, la récolte de 55 200 m³ admissibles à de l'aide financière. L'aide totale pour la saison s'élève à 232 393 \$.

Le détail du calcul de l'aide financière est présenté à l'annexe 5.

13. Modification du plan

Toutes les modifications importantes apportées dans ce plan devront faire l'objet d'un addenda qui devra être approuvé avant son application.

Formulaire – Signatures professionnelles et administratives

Le formulaire est disponible à la page suivante.

PLAN D'AMÉNAGEMENT SPÉCIAL

Unité d'aménagement :	011-71
Année financière :	2025-2026
Type de perturbation :	Chablis
Version (plan ou addenda) :	Addenda 1

Responsabilité professionnelle

Le présent plan d'aménagement spécial (qui ne concerne pas les prescriptions sylvicoles, lesquelles sont signées individuellement) a été réalisé sous ma responsabilité professionnelle à partir de toute l'information pertinente disponible à ce jour et dans le respect des lois et des règlements en vigueur.

Signature :

2026-01-19

Date

Éric GIROUARD

Signature numérique de Éric GIROUARD
Nom unique : c=CA, l=QC, o=GOUV, ou=ICP, ou=SGCC2,
ou=CLIENT, cn=Éric GIROUARD, serialNumber=02FE-003-02FE
Date : 2026.01.19 08:15:15 -05'00'

Éric Girouard, ing.f.

Les ingénieurs forestiers suivants ont contribué à son élaboration :

Signature :

2026-01-19

Date

Kimberley

Bérubé-Boyle

Signature numérique de
Kimberley Bérubé-Boyle
Date : 2026.01.16
15:05:32 -05'00'

Kimberley Bérubé-Boyle, ing.f.

s

Note sur la signature administrative

En vertu de la décision ministérielle adoptée le 3 février 2025 concernant la délégation de pouvoirs en application de l'article 368 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, la signature administrative du sous-ministre associé aux Opérations régionales est requise pour les cas suivants :

- Dépassement des possibilités forestières;
- Attribution d'une aide financière de l'année de référence associée à ce PAS;
- Plan d'aménagement spécial non soumis au processus de consultation publique.

Responsabilité administrative

Approbation du plan d'aménagement spécial par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Signature :

2026-01-19

Date



Luc Gagnon, ing.f. et directeur de la gestion des forêts
du Bas-Saint-Laurent

ET

Signature :

2026-01-27

Date :



Martin Breault, sous-ministre associé aux Opérations régionales

Annexe 5 – Calcul détaillé de l'aide financière

Tableau A – Calcul de l'aide de base maximale applicable

Détenteur de droit	Essence	Volume total ⁽⁵⁾ (m ³)	Volume admissible à l'aide ⁽⁵⁾ (m ³)	Zone de tarification	Taux de l'aide ⁽⁶⁾ (\$/m ³)	Total (\$)
Bois Daquam inc.	SEPM ¹	3 700	3 700	153	4.21	15 577
Bégin & Bégin inc.	FD ⁴	1 000	1 000	153	4.21	4 210
Groupe Lebel inc. (Saint-Joseph-de-Kamouraska)	SEPM ¹	7 900	7 900	153	4.21	33 259
Groupe Lebel inc. (Biencourt)	SEPM ¹	2 100	2 100	153	4.21	8 841
Les Bardeaux Lajoie inc.	THO ²	2 000	2 000	153	4.21	8 420
Cascade Canada ULC	PEU ³	2 000	2 000	153	4.21	8 420
Cascade Canada ULC (biomasse)	PEU ³	1 000	1 000	153	4.21	4 210
Cascade Canada ULC	FD ⁴	3 500	3 500	153	4.21	14 735
Groupe Lebel inc. (Dégelis)	SEPM ¹	24 300	24 300	153	4.21	102 303
Groupe NBG inc.	PEU ³	2 150	2 150	153	4.21	9 052
Groupe Lebel inc. (Vallée des Lacs)	SEPM ¹	4 350	4 350	153	4.21	18 314
Entreprises Sappi Canada inc.	FD ⁴	500	500	153	4.21	2 105
Municipalité de Mont-Carmel	SEPM ¹	700	700	153	4.21	2 947
Total		55 200	55 200			232 393

¹ Sapin, épinettes, pin gris, mélèzes

² Thuya occidental

³ Peupliers

⁴ Feuillus durs

⁵ Arrondi à la cinquantaine près

⁶ Taux 2025-2026 du Bureau de mise en marché des bois pour l'aide financière pour les chablis et autres perturbations que les feux de première année

Pour les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement : volume total par groupes d'essences ou par essences des secteurs où des volumes sont admissibles à l'aide financière et, pour les enchères (Bureau de mise en marché des bois), ceux où certaines essences sont à taux minimal.

